

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 18 mars 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-50**Objet de la délibération : Délibération relative à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association des Communes FOREstières du Var (COFOR) pour 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

Secrétaire de Séance : Madame Nicole RULLAN

Monsieur Ollivier ARTUPHEL expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n°2020-157 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération au Bureau communautaire ;

VU les statuts de l'association Communes Forestières du Var (COFOR) ;

CONSIDERANT que l'association des Communes Forestières du Var a pour objet d'accompagner ses membres :

- Dans leurs politiques forestières, dans leurs projets et problématiques relatifs à la forêt publique ou privée : politiques territoriales, développement des filières économiques durable, valorisation, aménagement, protection des patrimoines naturels et anthropiques, prévention et organisation face au feu de forêt.
- Dans la définition et la mise en œuvre de politiques et d'actions de lutte contre le changement climatique notamment par la promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

CONSIDERANT que les deux axes d'intervention de la COFOR visent le développement durable, la gestion durable multifonctionnelle et l'utilisation rationnelle des ressources (forestières et énergétiques) ;

CONSIDERANT que ces actions sont cohérentes avec les missions menées par la Communauté d'Agglomération Provence Verte dans le cadre de ses compétences en matière de développement durable et forêt ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération Provence Verte d'accompagner les administrés de son territoire dans la démarche de transition énergétique et économies d'énergie ainsi que d'échanger sur les pratiques forestières ;

CONSIDERANT que la cotisation annuelle demandée pour la Communauté d'Agglomération s'élève au montant forfaitaire symbolique de 100 € ;

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association des COMMUNES FORestières (COFOR) du Var, sise Quartier Précoumin – Route du Luc, 83340 Le Luc, pour l'année 2022,**
- **d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 100 € pour l'année 2022,**

Les crédits seront inscrits au Budget principal 2022 de la Communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 mars 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND